

**CONSEIL MUNICIPAL**  
Du jeudi 30 juin à 20h30

Procès-verbal

Présent      Excusé(e)      Pouvoir à

	Présent	Excusé(e)	Pouvoir à
LOUIS Catherine			
MANSOURI Jean			
MAISON Annette			
DERVAUX Bruno			
DE SANTA Tiffany			
MOREAU Régis			
MANGEL Alain		X	
CLAUDEL Antoine		X	Sandra Thierry
SIMON Marie Odile			
RIEFENSTAHL Mireille			
FRANCOIS Laurent			
PREVOT Stéphanie		X	
THIERRY Sandra			
GRANDEMANGE Vanessa		X	
AUBRY Virginie		X	Catherine Louis
LACROIX Rémi		X	Annette Maison
ROUSSEY Élise		X	
MILLOTTE Jérôme			
L'HUILLIER Fanny		X	

**1) Décisions prises dans le cadre des délégations consenties au maire par le Conseil Municipal**

 **Droit de préemption urbain :**

La commune n'exerce pas son droit de préemption sur les ventes suivantes :

- Un terrain sis 680 rue de la Brasserie appartenant à Consorts VALDENAIRE
- Un immeuble sis 680 rue de la Brasserie appartenant à Consorts VALDENAIRE
- Un immeuble sis 220 rue des Fontenelles appartenant à Mme et Mr Robert CRUNCHANT
- Un terrain sis Sur les Mortes appartenant à Mme et Mr Daniel MANSUY
- Un immeuble sis 345 impasse de la Grande Goutte appartenant à Mr Daniel CONCHE
- Un immeuble sis 191 rue des Clos appartenant à Mr Jessy ZANINI
- Un terrain sis 680 rue de la Brasserie appartenant à Consorts VALDENAIRE
- Un terrain sis Sur les Mortes appartenant à Mme Yvette LOUIS
- Un immeuble sis 121 rue Sous la Côte appartenant à Consorts RIVAT
- Un terrain sis 102 rue des Tilles appartenant à SCI Marithé
- Un immeuble sis 102 rue des Tilles appartenant à SCI Marithé
- Un immeuble sis 1116 rue de Franould appartenant à Mme Liliane LENTENGRE

Le conseil approuve à l'unanimité

## 2) Délibérations

- **Modification des statuts du Sivom**  
Madame Annette Maison présente les modifications des statuts du Sivom qui ont été notifiés le 8 avril par le Comité Syndical. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette modification.  
  
Madame De Santa souhaite savoir pourquoi le Sivom ne donne plus de fournitures scolaires aux collégiens. Madame Annette Maison explique que les fournitures fournies ne correspondent pas toujours aux attentes des élèves et que les élèves relevant de communes non adhérentes bénéficiaient aussi de cet avantage sans que leur commune de rattachement ne participe financièrement.
- **Approbation du rapport de la Clect**  
Monsieur Jean Mansouri rend compte du rapport de la Clect qui est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.
- **Plan de viabilité hivernale**  
Monsieur Bruno Dervaux fait part du projet de plan de viabilité hivernale qui définit les priorités des circuits et les moyens mis en œuvre. Le Conseil Municipal l'adopte à l'unanimité.
- **Subvention pour le club de foot**  
Madame Catherine Louis présente la demande de subvention du club de football, le Conseil Municipal à l'unanimité vote une aide pour l'année 2022 de 1000 euros.
- **Location d'un local commercial**  
Madame Catherine Louis informe que le local commercial rue de Pont doit accueillir un traiteur et un dépôt de pain aussi il y a lieu de fixer le loyer pour l'année 2022 la proposition serait de 333, 60 euros HT soit 400.32 TTC et à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 le montant sera de 644.17€ TTC.
- **Modification du montant de la participation du SDANC**  
Madame Catherine Louis explique que le montant de la participation communale annuelle pour 2022 a été fixé par le SDANC à 90 euros, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.
- **Mode de publication des CM :**  
Madame Catherine Louis fait part de la modification de publicité des comptes rendus des Conseils Municipaux qui entre en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet et qui favorise la publication électronique. Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte la publication électronique des conseils municipaux.
- **Bail précaire**  
Madame Catherine Louis explique que suite à la création du parking de l'école maternelle il y a lieu de modifier un bail précaire, le Conseil Municipal à l'unanimité modifie le bail précaire avec le Gaec de Franould et retire donc la parcelle AD307.
- **Vente d'une parcelle**  
Madame Catherine Louis fait part de la demande d'un propriétaire d'acquiescer la parcelle cadastrée AN 69 à la Brasserie d'une surface 20 m<sup>2</sup>. Cette parcelle est enclavée et supportait un transformateur électrique retiré il y a très longtemps. Le Conseil Municipal décide de vendre 1 euros cette parcelle.

- Don d'une parcelle  
Madame Catherine Louis rapporte la délibération 20220108, par laquelle un don de parcelle avait été effectué en faveur de la commune. Le propriétaire est revenu sur sa décision et ne souhaite plus donner qu'une partie de la parcelle AD 140, aussi le Conseil Municipal accepte ce don à l'unanimité.
- Concession avec l'ONF  
Monsieur Bruno Dervaux fait part des concessions à renouveler avec différents administrés pour le passage de canalisation et captage de source, pour l'occupation de terrain pour le pâturage. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces conventions.

### 3) Informations

#### Forêt

La commune n'a plus de garde forestier et cette situation devrait perdurer au mieux jusqu'en mars 2023.

Aussi, 3 gardes font l'intérim sur le territoire de Dommartin.

Les ventes s'élèvent à un peu plus de 43 000 euros et normalement le prévisionnel de 116 000 euros devrait être atteint à l'automne car il reste à vendre 4 parcelles.

Le chemin de Paris a été détérioré lors de transport de grumes, les démarches sont entreprises par l'ONF pour obtenir réparations du préjudice.

#### Affaires scolaires :

Madame Maison fait part des différents comptes rendus des derniers conseils d'école. Elle fait part aussi des effectifs pour la rentrée qui sont en très légères baisses pour l'élémentaire.

#### Conseil Municipal des enfants

Le conseil des enfants a participé :

A la commémoration du 8 mai

A une sortie VTT encadré par les parents

A la cérémonie de la fête des mères où leur participation aux compositions florales ainsi qu'au service et à la vaisselle a été très appréciée.

#### Orgue

Madame De Santa rappelle que des visites de l'orgue ont été organisées pour les enfants de l'école élémentaire mais aussi pour les habitants. Les enfants sont très contents de cette découverte et le concert proposé à l'église a été lui aussi très apprécié.

Point travaux : conformément à la commission urbanisme

Fixation du prochain Conseil Municipal : 29/09/2022 attention l'horaire change cela sera à **18h30**

A Dommartin-lès-Remiremont, le secrétaire de séance Sandra Thierry